



Sous couvert de la section syndicale de l'établissement,
Les enseignants du lycée.....

A M. le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille
s/c de M. le Proviseur du lycée ...

A, le .. janvier 2020

Monsieur,

Considérant que les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont des épreuves locales décidées, surveillées et corrigées localement, ce qui est incompatible avec le caractère national du Bac ;

Considérant que le comité éthique et scientifique de Parcoursup indique dans son rapport au Parlement (page 49) la nécessité d'un « *redressement des notes par les commissions d'examen des vœux selon les lycées dont proviennent les candidats (...) un 12 dans tel lycée valant par exemple un 18 dans tel autre.* » Dans ces conditions, banque nationale de sujets ou pas, les E3C ne peuvent pas avoir une valeur nationale dans le cadre du baccalauréat ;

Considérant que nos élèves issus de l'éducation prioritaire et des quartiers populaires seront dès lors les premières victimes de ce bac local ;

Considérant que nos élèves ne sont absolument pas prêts à passer des épreuves de bac après seulement quatre mois de cours, et qu'il s'agit d'un non-sens pédagogique de les y présenter ;

Considérant la circulaire ministérielle indiquant les modalités de passage indignes de ces épreuves : pas de période de révision, pas de banalisation de cours, salles de cours traditionnelles, durée de l'épreuve supérieure au temps des heures de cours, gestion des 1/3 temps, surveillance des salles par une seule personne...

Considérant la période large de passage des épreuves, le risque de fuite des sujets très similaires entre établissements nous paraît inévitable ;

Considérant que les enseignants se sentent en difficulté et sous pression face à la mise en œuvre de programmes trop lourds compte tenu du volume horaire ;

Considérant la logique anti-pédagogique induite par ces épreuves qui participe à la perte de sens de notre métier, et du sentiment de participer à la mise en échec de nos élèves ;

Considérant que les choix des sujets incombent aux enseignants, ce qui les met devant une situation de porte-à-faux entre la nécessaire déontologie et la bienveillance qui nous animent vis-à-vis de nos élèves ;

Considérant les conditions de rémunération méprisantes pour la correction des copies ;

Considérant que la dématérialisation des copies nous fait craindre une surveillance du rythme de correction et de la moyenne des notes attribuées, ainsi qu'un risque de défaillance technique à grande échelle, sans compter que nous ne sommes pas équipés de matériel informatique fourni par l'Etat ;

Les enseignants du lycée vous informent, dans l'intérêt de leurs élèves, qu'ils n'organiseront pas ces épreuves anticipées au mois de février et demandent à ce qu'elles soient annulées et transformées en épreuves terminales et nationales en fin d'année.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire monsieur le recteur en notre attachement au service public d'éducation.

Les enseignants du lycée ...